

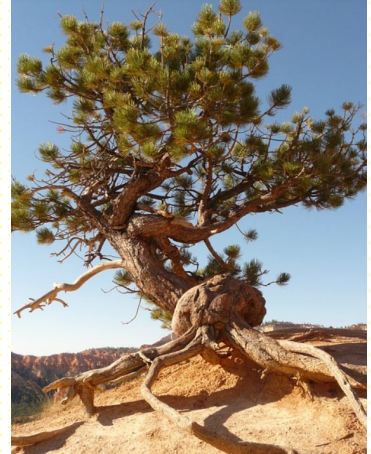


Edito du Maire:

LA SECHERESSE

Des craquelures sur un sol sec, des cours d'eau qui diminuent, des incendies de prairies ou de forêts...

Les signes de la sécheresse sont nombreux et les conséquences à court ou long terme peuvent avoir de sérieux impacts sur la population et l'écosystème. D'où vient la sécheresse ? Sous quelles formes se présente-t-elle ? Quelles sont les zones les plus touchées dans le monde et en France ? Et comment agir pour lutter contre les risques encourus en cas de sécheresse ? C'est ce que nous allons voir par la suite...



Prélèvements d'eau et consommation

Les prélèvements correspondent à l'eau douce extraite des eaux souterraines et des eaux de surface, pour les besoins des activités humaines. En France, on estime qu'environ 33,5 milliards de m³ sont prélevés en moyenne chaque année -dont 80 % dans les eaux de surface-, pour satisfaire les principaux usages, que ce soit pour la production d'eau potable, l'industrie, l'agriculture et l'alimentation des canaux de navigation.

La répartition des prélèvements d'eau par usages est la suivante :

- 51% pour le refroidissement des centrales électriques ;
- 16 % pour les canaux de navigation ;
- 16% pour la production d'eau potable ;
- 9 % pour l'agriculture ;
- 8 % pour les autres activités dont l'industrie.

À noter que le volume d'eau douce prélevée pour satisfaire les principaux usages de l'eau représente environ 15% de la pluie efficace

LES GESTES POUR ÉCONOMISER L'EAU

21% de la consommation d'eau en France relève de la production d'eau potable.

En période de sécheresse, que l'on soit soumis ou non à des mesures de restriction, chacun d'entre nous doit, plus que jamais, maîtriser sa consommation d'eau quotidienne avec des gestes simples : **privilégier les douches, installer des équipements sanitaires économes en eau, faire fonctionner les appareils de lavage à plein, réutiliser l'eau de pluie...**



Finances communales : satisfactions et ambitions

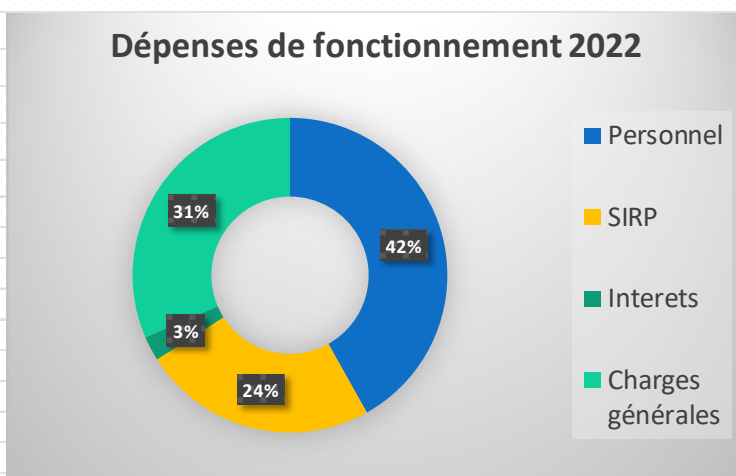
Le 11 avril dernier le conseil municipal a adopté à l'unanimité le compte administratif 2022 et le budget 2023

Un bilan 2022 plus que satisfaisant

BUDGET PRINCIPAL

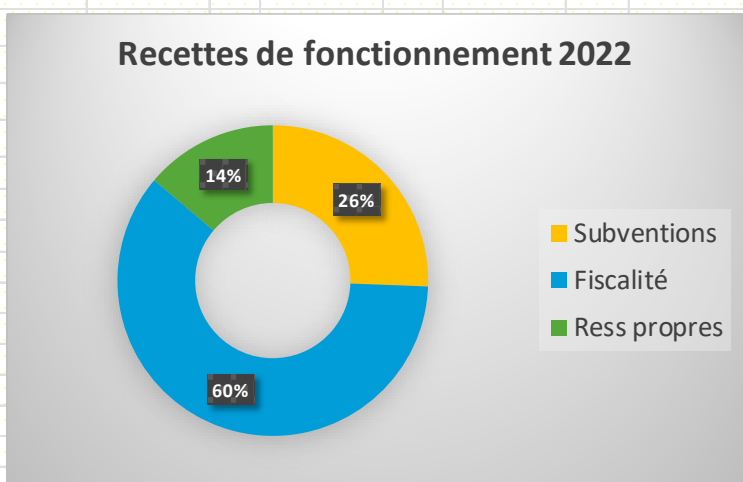
Fonctionnement : L'année 2022 affiche un **résultat de fonctionnement excédentaire de 75 766 €**. Cet excédent résulte à la fois de la parfaite maîtrise des dépenses de fonctionnement qui sont stables depuis trois ans , en dépit du contexte inflationniste, et de la dynamique des recettes qui permet de financer nos investissements sans recours à l'emprunt.

TOTAL	211 434 €
Personnel	88 546 €
SIRP	51 036 €
Interets	5 350 €
Charges générales	66 502 €



TOTAL	287 200 €
Subventions	73 547 €
Fiscalité	173 946 €
Ress propres	39 707 €

Dont 9 800 € imputation salaires budget assainissement



Investissement : les dépenses s'élèvent à plus de **106 149 €** et sont constituées pour l'essentiel par l'enfouissement des réseaux aériens et la réfection de l'éclairage en bas de la rue du Coutach (41 932 €), travaux de sécurisation de la voirie (21 257 €), travaux forage écoparc (20 123 €), achat d'un tracteur et d'une épareuse (pour moitié avec Brouzet : 4 860 €), rideau métallique atelier, horloges astronomiques pour l'extinction nocturne de l'éclairage, remboursement du capital des emprunts (nouvelle mairie et achat foncier autour de la déchetterie).

Les résultats globaux à la fin de 2022 s'élèvent à 242 625 €, soit le même niveau qu'en 2020 en dépit des nombreux investissements réalisés depuis trois ans.

Indicateurs financiers du budget principal depuis 2020

		CA 2020	CA 2021	Evol	CA 2022	Evol	Evol 2014 2022
Fonctionnement	Dépenses fonctionnement	209 676	210 772	1%	211 434	0%	50%
	Recettes fonctionnement	211 597	224 567	6%	287 200	28%	52%
	Résultat Fonc	1 921	13 795		75 766		
	Résultat cumulé FONCT	295 019	256 200	-13%	311 717	22%	
	Recettes fiscales	134 269	140 241	4%	173 946	24%	75%
	Recettes subv dotations	50 383	51 993	3%	73 547	41%	26%
	Recettes propres (loyers, redevan	26 945	32 333	20%	39 707	23%	80%
	Participations syndicats	52 162	50 414	-3%	51 036	1%	
	Charges de personnel	82 786	82 787	0%	88 546	7%	64%
Investissement	Dépenses investissement	65 802	74 058		106 149		
	Recettes investissement	20 442	106 422		57 306		
	Résultat inv	-45 360	32 364		-48 843		
	Résultat cumulé INV	-52 614	-20 250		-69 092		
	Résultats globaux	242 405	235 950	-3%	242 625	3%	-23%
Dette	Annuité de la dette	15 858	12 736		12 311		
	Encours de la dette	192 919	186 158		179 197		
	Montant par habitant	585	564		543		
	Total	242 500					

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Concernant le bilan 2022 du budget assainissement, on relèvera une augmentation sensible des dépenses en raison d'indispensables travaux de maintenance sur les pompes de relevage de la station d'épuration. Dans le même temps, les recettes diminuent en raison de la raréfaction des demandes de raccordement au réseau d'assainissement. Les résultats globaux sont toutefois largement excédentaires de 81 607 €.

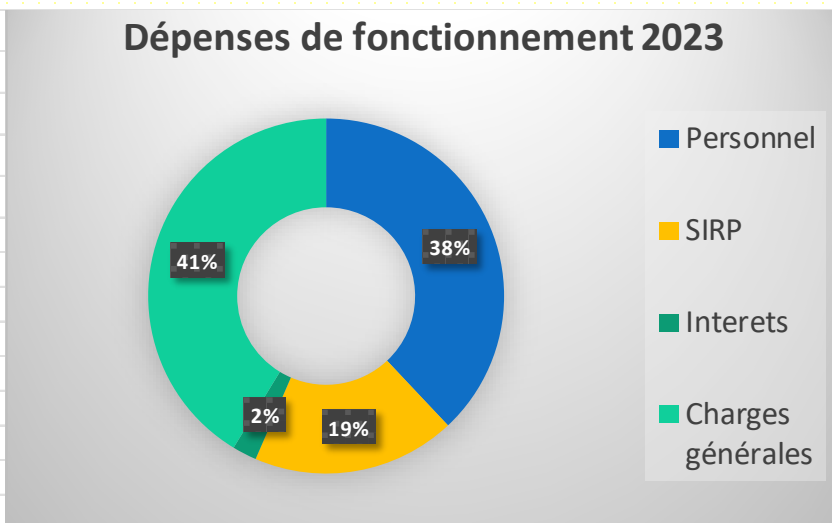
Indicateurs financiers du budget annexe assainissement depuis 2020

		CA 2020	CA 2021	Evol	CA 2022	Evol
Fonctionnement	Dépenses fonctionnement	62 430	69 251	11%	73 779	7%
	Recettes fonctionnement	46 995	50 468	7%	39 532	-22%
	Résultat Fonc	-15 435	-18 783		-34 247	
	Résultat cumulé FONCT	-70 849	-89 632		-123 878	
Investissement	Dépenses investissement	22 015	22 434		29 985	
	Recettes investissement	47 974	47 974		47 974	
	Résultat inv	25 959	25 540		17 989	
	Résultat cumulé Inv	161 956	187 496		205 485	
	Résultats globaux	91 107	97 864		81 607	
Dette	Annuité de la dette	20 461	20 461		20 461	
	Encours de la dette	244 490	234 980		225 032	
	Montant par habitant	757	712		682	
	Crédit Agricole (27 03 2012) 300 000 € à 4,61 % sur 25 ans					

Un budget 2023 qui soutient l'investissement à court et moyen terme

Fonctionnement : Le budget principal 2023 s'inscrit dans la **même stratégie que celle du budget 2022**, à savoir **contenir les dépenses courantes**, pour augmenter notre capacité à financer de futurs investissements. La **hausse des dépenses de personnel** résulte de la prévision du recrutement, en doublon, sur deux mois, du successeur de notre secrétaire actuelle prochainement en retraite. En revanche **la contribution pour le SIRP (écoles) est en baisse** en raison de la **diminution du nombre d'enfants scolarisés** (19 élèves en 2023 contre 24 en 2022). Les charges générales ne sont en hausse qu'en apparence, compte tenu, au stade du budget prévisionnel, de l'obligation d'équilibrer les dépenses au niveau des recettes. Les dépenses effectivement réalisées seront largement inférieures au montant prévu, grâce à la poursuite d'une gestion rigoureuse.

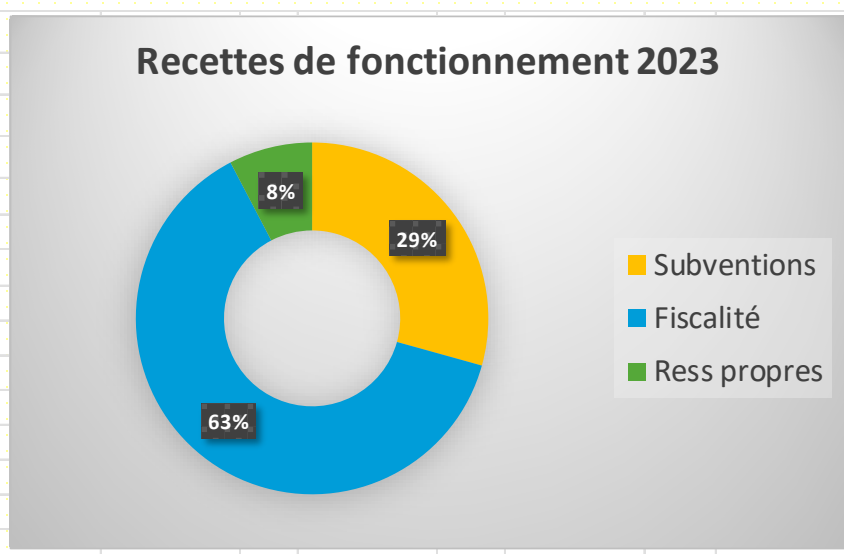
TOTAL	247 933 €
Personnel	94 200 €
SIRP	45 850 €
Interets	5 489 €
Charges générales	102 394 €



Concernant les recettes, **les dotations récurrentes de l'Etat (62 710 €) enregistrent une hausse significative de 7,5 %**. En revanche, les prévisions de **recettes propres sont en diminution de – 20 000 €** en raison de la forte baisse d'activité de la carrière ces deux dernières années, et donc des redevances.

TOTAL	247 933 €
Subventions	72 710 €
Fiscalité	156 223 €
Ress propres	19 000 €

Dont 9 800 € imputation salaires budget assainissement



Investissement : les dépenses s'élèvent à 76 416 € ; en l'absence de nouvel emprunt, le remboursement du capital des emprunts en cours contribue au désendettement progressif de la commune. Les principaux investissements prévus au budget primitif concernent l'achat d'un ordinateur, d'un groupe électrogène, le remplacement d'une bouche d'incendie, le remplacement des lampes de l'éclairage public par des LEDS (demande de subvention « Fonds vert »), la poursuite de la sécurisation routière et la réfection du goudron de la rue du Coutach (demande de subvention « amendes de police »). La capacité d'autofinancement de notre commune permettra, si nécessaire, de programmer de nouveaux projets en cours d'année ; à suivre ...

Suite Sécheresse....

LES GESTES POUR ÉCONOMISER L'EAU

Agriculteurs et industriels sont également encouragés à réduire leurs prélèvements et leur consommation d'eau par de nouvelles pratiques et modes opératoires (exemple : recyclage des eaux de nettoyage)



Que faire en cas de sécheresse

Respectez l'arrêté préfectoral de restriction de l'usage de l'eau en vigueur dans votre département. Publié au recueil des actes administratifs, cet acte est affiché en mairie et mis en ligne sur le site des préfectures. Un résumé est également publié dans la presse du territoire concerné et les communes en font la publicité *via* les panneaux d'information.

SÉCHERESSE
Préservez les ressources en eau
Adoptons ces comportements
Niveau 2
ALERTE RENFORCÉE

- Lavage des véhicules interdit**
Sauf dans les stations de lavage professionnelles équipées de système haute pression et/ou recyclage
- Nettoyage des terrasses et façades interdit**
Sauf dans le cadre d'une activité professionnelle avec des dispositifs économes en eau
- Remplissage des piscines interdit**
Sauf nécessité pour la finalisation de l'installation
- Arrosage des pelouses et massifs de fleurs interdit**
Entre 9h et 20h
- Interdiction de vider les piscines dans le milieu naturel**
Vidage dans un réseau d'assainissement
Ou avec neutralisation du chlore
- Travaux ou activités en lit mineur de cours d'eau interdits**
Sauf avec accord de la Police de l'Eau et en situation d'assez total ou ayant un impact écologique positif
- Arrosage des jardins et potagers interdit**
Entre 9h et 20h
Arrosage manuel et par goutte à goutte autorisé entre 20h et 9h

ARRETE PREFECTORAL N° 30-2023-04-24-00001

instaurant des mesures de restriction temporaire des usages de l'eau dans le Gard

Compte tenu de l'ensemble des données recueillies, Mme la préfète du Gard a donc décidé, de :

- de placer la zone Cèze aval en "CRISE" ;
- de placer les zones Cèze amont, Hérault, Gardons amont, Gardon aval et Vidourle en "ALERTE RENFORCEE" ;
- de maintenir le reste du département en "VIGILANCE".

Sur les communes en situation d'alerte renforcée dont LIOUC : les interdictions supplémentaires concernent l'arrosage des espaces sportifs ainsi que celui des pelouses et espaces verts privés et publics. L'irrigation agricole et l'arrosage des jardins potagers sont interdits entre 8h00 et 20h00 (sauf pour les modes d'irrigation économes en eau), et une nuit sur deux si l'eau est prélevée dans un cours d'eau ou dans sa nappe d'accompagnement. Le remplissage complet des piscines privés est aussi interdit.

Infos

Etat-Civil : 4 naissances sur la commune dont:

- Malone VILLEGAS
- Casey LANGELLIER CARDOT

RAPPEL - Recensement citoyen : le mois des 16 ans

- Pour obtenir une **attestation de recensement**. Cette attestation est indispensable pour pouvoir être inscrit avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Bac...) ou à un concours administratif.
- Pour être convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC). Il faut avoir fait la JDC (ou en avoir été exempté), pour pouvoir s'inscrire à partir de 18 ans à un examen (BEP, Bac...), ou à un concours administratif, ou à l'examen du permis de conduire en France. Cette obligation cesse à partir de votre 25^e anniversaire.
- Pour être **inscrit automatiquement sur les listes électorales** dès le 18^e anniversaire et pouvoir alors voter.....

Infos Pratiques

Adresse Mairie : 62 Montée de l'Aire

Téléphone : 04 66 77 30 44

Courriel : mairie.de.liouc@wanadoo.fr

*Jours d'ouverture de la Mairie : les mardi après-midi de 14 h à 18 h 15
et les vendredi matin de 9 h à 12 h 30*

Extinction de l'Eclairage public de minuit à 5h00